



(19) Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) Numéro de publication: **0 228 937 B1**

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication de fascicule du brevet:
29.01.92

(51) Int. Cl.⁵: **E06B 9/386**

(21) Numéro de dépôt: **86402657.0**

(22) Date de dépôt: **28.11.86**

(54) Stores vénitiens en matériaux textiles.

(30) Priorité: **05.12.85 FR 8518284**

(43) Date de publication de la demande:
15.07.87 Bulletin 87/29

(45) Mention de la délivrance du brevet:
29.01.92 Bulletin 92/05

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES GB GR IT LI LU NL SE

(56) Documents cités:
DE-A- 3 207 850
FR-A- 2 240 344
US-A- 2 994 370

(73) Titulaire: **Garin, Joseph**
424 bis chemin de Saquier
F-06200 Nice(FR)

(72) Inventeur: **Garin, Joseph**
424 bis chemin de Saquier
F-06200 Nice(FR)

(74) Mandataire: **Hautier, Jean-Louis**
OFFICE MEDITERRANEEN DE BREVETS D'INVENTION
24 rue Masséna
F-06000 Nice(FR)

EP 0 228 937 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition (art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

A ce jour, il existe des stores vénitiens réalisés en métal, ceci limite les effets décoratifs.

L'état de la technique peut être défini par le brevet suivant :

US-A-2.994.370 : Ce brevet décrit des stores vénitiens. Dans le mode de réalisation particulier représenté, des lames de stores forment une poche consistant en deux bandelettes transparentes, souples, plastiques, côté à côté. Ces deux bandelettes transparentes sont reliées à leur extrémité par des agrafes ou autres moyens. Ces bandelettes peuvent être scellées à chaud, ensemble, par leurs bords opposés. De manière amovible, ces bandelettes, qui forment une poche, peuvent recevoir l'autre bandelette plate de tissu opaque, translucide ou coloré. Les bandelettes peuvent être de papier, tissu, plastique ou autre matériel. Ces bandelettes sont décorées.

Ce brevet décrit une lame formée de deux bandelettes transparentes, souples, fermées par collage ou agrafage par leurs extrémités. Ces bandelettes se suffisent à elles-mêmes pour former une lame de store vénitien. Les bandelettes plates qui sont insérées ont un aspect esthétique. C'est pourquoi, les lames sont formées de deux bandelettes transparentes souples qui peuvent recevoir une bandelette plate décorée.

Pour pallier cet inconvénient, il est employé un matériau textile permettant toutes sortes de dessins, lignes et autres produisant des effets esthétiques et augmentant le décor des fenêtres.

La présente invention consiste en une lame présentant une double épaisseur de tissu formant, sur toute la longueur de cette lame, un fourreau.

Cette lame est fabriquée en différentes largeurs et a été apprêtée industriellement pour obtenir une meilleure tenue du tissu.

On utilise cette lame de tissu comme lame de store vénitien.

Les largeurs de lames permettent d'obtenir des décos et des présentations différentes.

Le store vénitien, dont les lames sont en aluminium, est plus considéré comme un produit de fonction : bureau, banque, administration.

La lame de tissu donne, au store vénitien, un aspect tout à fait contraire, plus décoration plus store d'ameublement.

Le lame de store vénitien selon l'invention est du type constitué d'un fourreau formé par une double épaisseur d'un matériau souple. Ce fourreau est divisé pour former des gaines. Ledit fourreau comporte au moins deux gaines horizontales, au moins une des gaines horizontales étant positionnées à une bordure longitudinale de ladite lame et contient un raidisseur.

La lame selon l'invention est caractérisée en ce

que le matériau souple est un tissu, la division du fourreau est réalisée par couture, la deuxième gaine est positionnée à l'autre bordure longitudinale de ladite lame et contient aussi un raidisseur et en ce qu'une troisième gaine est ménagée entre les gaines de bordure, d'une largeur sensiblement supérieure à celle des gaines de bordure et contient un troisième raidisseur de forme sensiblement plus large que les deux raidisseurs de bordure.

Revendications

1. Lame de store vénitien du type constitué d'un fourreau (2) formé par une double épaisseur d'un matériau souple, ce fourreau étant divisé pour former des gaines (4), ledit fourreau (2) comportant au moins deux gaines (4) horizontales, au moins une des gaines (4) horizontales étant positionnée à une bordure longitudinale de ladite lame et contenant un raidisseur (3),
lame caractérisée en ce que le matériau souple est un tissu, en ce que la division du fourreau (2) est réalisée par couture, en ce que la deuxième gaine (4) est positionnée à l'autre bordure longitudinale de ladite lame et contient aussi un raidisseur (3) et en ce qu'une troisième gaine (4) est ménagée entre les gaines (4) de bordure, d'une largeur sensiblement supérieure à celle des gaines (4) de bordure et contient un troisième raidisseur (3) de forme sensiblement plus large que les deux raidisseurs (3) de bordure.

Claims

1. Lamella for Venetian blind, consisting of a flexible tube (2) formed of a double thickness of a supple material and divided so as to form cases (4), said flexible tube (2) comprising at least two horizontal cases (4) and at least one of said horizontal cases (4) being positioned at a longitudinal edge of said lamella and containing a reinforcing element (3),
characterized in that the supple material is a fabric, in that dividing is effected by means of seams, in that the second case (4) is positioned at the other longitudinal edge of said lamella and contains a reinforcing element (3) as well, and in that a third case (4) is provided between the cases (4) at the edges, which case (4) is considerably broader than the cases (4) at the edges and contains a third reinforcing element (3) which is considerably broader than the two reinforcing elements (3) at the edges.

Patentansprüche

1. Lamelle für Jalousien, bestehend aus einem Schlauch (2), der aus einer doppelten Lage eines flexiblen Materials besteht und abgeteilt ist, um Futterale (4) zu bilden, wobei der Schlauch (2) mindestens Zwei horizontale Futterale (4) aufweist, und mindestens eines der horizontalen Futterale (4) sich an einem Längsr**5**and der Lamelle befindet und eine Aussteifung (3) aufweist,
wobei die Lamelle dadurch gekennzeichnet ist, daß das flexible Material ein Textilwerkstoff ist, daß die Abteilung des Schlauchs durch Nähte erfolgt, daß sich das zweite Futteral (4) am anderen Längsr**10**and der Lamelle befindet und ebenfalls eine Aussteifung (3) aufweist, und daß ein drittes Futteral (4) zwischen den sich am Rand befindenden Futteralen (4) vorgesehen ist, das wesentlich breiter ist als die sich am Rand befindenden Futterale und eine dritte Aussteifung (3) aufweist, die wesentlich breiter ist als die beiden Randaussteifungen (3).
15
20

25

30

35

40

45

50

55

